

Ethique du travail

Partie 4b

Le travail oui, mais sans aliénation

Vidéos précédentes :

- Partie 1a – Avant la chute
- Partie 1b – A la chute
- Partie 1c – Après la chute
- Partie 2a - Qu'est-ce que le travail ?
- Partie 2b - Qu'est-ce que le travail ?
- Partie 3 - Le travail, nécessaire mais pas suffisant

- Partie 4a - Le travail oui, mais sans aliénation

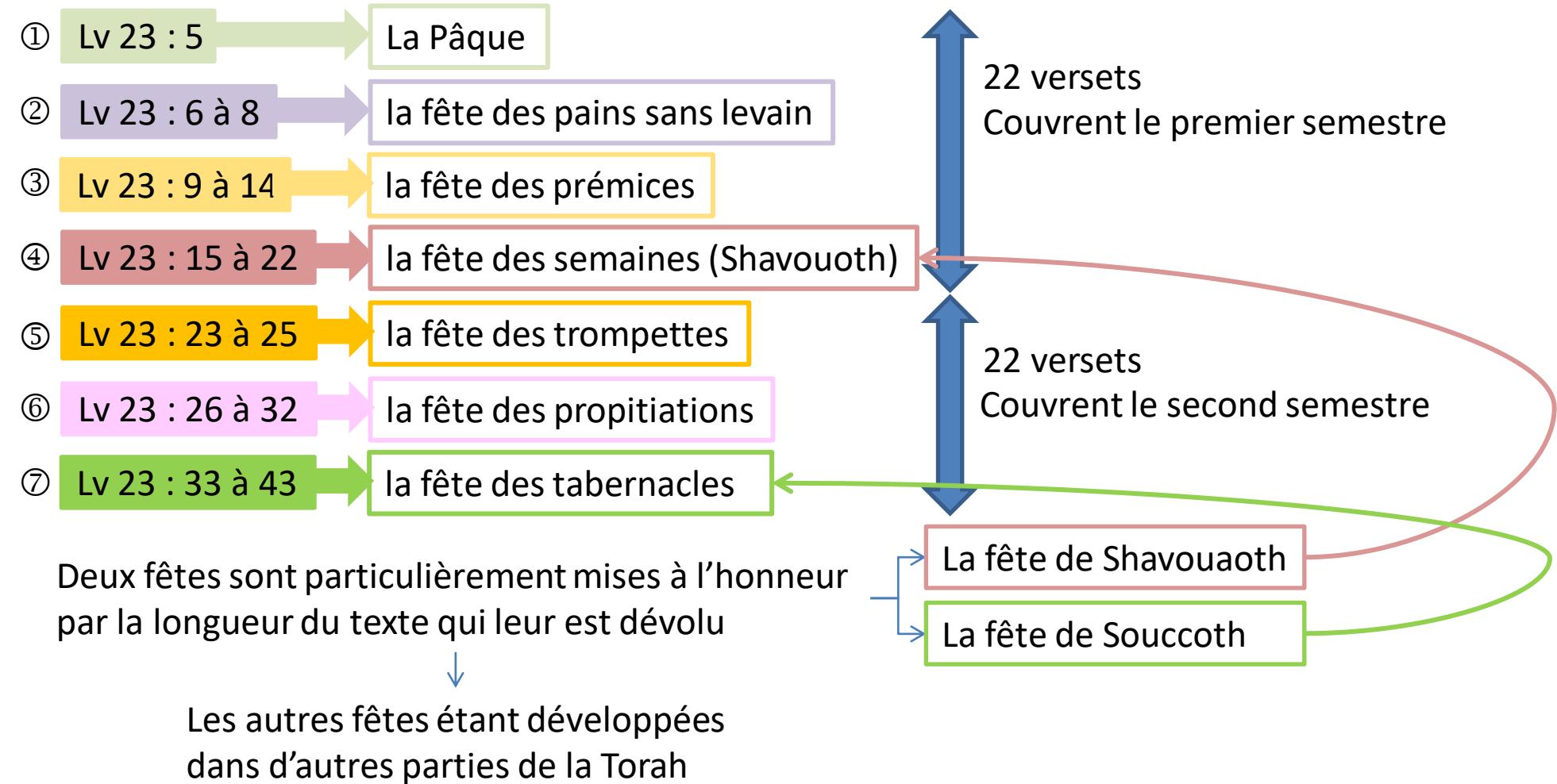
Lv 23 : 15 à 22

« Depuis le lendemain du shabbath, du jour où vous apporterez la gerbe pour être agitée de côté et d'autre, vous compterez sept semaines entières. Vous compterez cinquante jours jusqu'au lendemain du septième shabbath ; et vous ferez à l'Eternel une offrande nouvelle. Vous apporterez de vos demeures deux pains, pour qu'ils soient agités de côté et d'autre ; ils seront faits avec deux dixièmes de fleur de farine, et cuits avec du levain : ce sont les prémices à l'Eternel. Outre ces pains, vous offrirez en holocauste à l'Eternel sept agneaux d'un an sans défaut, un jeune taureau et deux béliers ; vous y joindrez l'offrande et la libation ordinaires, comme offrande consumée par le feu, d'une agréable odeur à l'Eternel. Vous offrirez un bouc en sacrifice d'expiation, et deux agneaux d'un an en sacrifice d'actions de grâces. Le sacrificateur agitera ces victimes de côté et d'autre devant l'Eternel, avec le pain des prémices et avec les deux agneaux : elles seront consacrées à l'Eternel, et appartiendront au sacrificateur. Ce jour même, vous publierez la fête, et vous aurez une sainte convocation : vous ne ferez aucune œuvre servile. C'est une loi perpétuelle pour vos descendants, dans tous les lieux où vous habiterez. Quand vous ferez la moisson dans votre pays, tu laisseras un coin de ton champ sans le moissonner, et tu ne ramasseras pas ce qui reste à glaner. Tu abandonneras cela au pauvre et à l'étranger. Je suis l'Eternel, votre Dieu. »

Description de la fête des semaines (Shavouoth)

→ La quatrième fête d'une série de sept fêtes énumérées dans Lv 23

Le texte descriptif, s'il est succinct et condensé, est structuré de façon très précise



④ Lv 23 : 15 à 22

la fête des semaines (Shavouoth)

Shavouoth est la fête centrale des 7 fêtes

Célébration du don de la Torah sur le Mont Sinaï et du début de la moisson du blé

Notion totalement exclue d'une lecture directe du texte biblique

Terme venant de l'expression employée par Rachi qui explique à plusieurs reprises qu'« [il] cherche à asseoir le sens premier du texte » ou « établir le sens plein du texte » (pshouto shél miqrah)

Revient à ne comprendre le texte que par les éléments du texte et de son contexte scripturaire (contexte voisin et général), sans aucun élément extérieur (culturel, traditionnel, doctrinal, théologique...)

Démarche de simplification du texte biblique afin d'en donner le sens le plus clair et le plus direct, fût-ce au prix d'analyses herméneutiques fines et poussées

Méthode qui s'est rapidement vue reléguée derrière le ~~drash~~, qui est une méthode d'interprétation des textes pour trouver le sens caché ou indirect du texte biblique

La fête de Shavouoth possède de nombreuses particularités qui la rendent singulière...

... avec des questions spécifiques auxquelles il faut chercher à ne répondre qu'avec le texte !

- Pourquoi Shavouoth n'est-elle pas datée ?
- Pourquoi imposer de compter pour fêter Shavouoth ?
- Pourquoi commencer la fête de Shavouoth systématiquement par une offrande d'orge ?
- Pourquoi terminer la fête de Shavouoth invariablement par une offrande de blé ?
- Pourquoi offrir du pain avec du levain à la fête de Shavouoth alors que le levain est formellement interdit dans toutes les offrandes et dans tous les sacrifices sans exception ?
- Pourquoi offrir un sacrifice d'action de grâce (des shelamim) communautaire alors que le sacrifice d'action de grâce est uniquement un sacrifice individuel et personnel ?

La fête de Shavouoth possède de nombreuses particularités qui la rendent singulière...

Sauf si ces particularités apparaissent dans d'autres passages !

↳ Parce que la Parole de Dieu est cohérente et forme un corpus homogène et autosuffisant

2 Pi 1 : 19 à 21

« Et nous tenons pour d'autant plus certaine la parole prophétique, à laquelle vous faites bien de prêter attention, comme à une lampe qui brille dans un lieu obscur, jusqu'à ce que le jour vienne à paraître et que l'étoile du matin se lève dans vos cœurs ; sachant tout d'abord vous-mêmes qu'aucune prophétie de l'Ecriture ne peut être un objet d'interprétation particulière, car ce n'est pas par une volonté d'homme qu'une prophétie a jamais été apportée, mais c'est poussés par le Saint-Esprit que des hommes ont parlé de la part de Dieu. »

προφητεία propheteia

→ Action d'interpréter la volonté de Dieu
Explication des Livres saints sous l'inspiration de l'Esprit saint

Définitions du dictionnaire grec-français Le Bailly

ἰδιος idios

A part, coupé du reste, loin du groupe (ou de l'ensemble)

La fête de Shavouoth possède de nombreuses particularités qui la rendent singulière...

La plus surprenante → L'offrande publique de pain avec du levain

Lv 23 : 17

« Vous apporterez de vos demeures deux pains, pour qu'ils soient agités de côté et d'autre ; ils seront faits avec deux dixièmes de fleur de farine, et cuits avec du levain : ce sont les prémices à l'Eternel. »

Il y a deux sortes de Shlamim

Un sacrifice de remerciement → Toda
le résultat d'un voeu ou d'un don → Neder

Ac 21 : 23 et 24

« C'est pourquoi fais ce que nous allons te dire. Il y a parmi nous quatre hommes qui ont fait un vœu ; prends-les avec toi, purifie-toi avec eux, et pourvois à leur dépense, afin qu'ils se rasant la tête. Et ainsi tous sauront que ce qu'ils ont entendu dire sur ton compte est faux, mais que toi aussi tu te conduis en observateur de la loi. »

Sauf si ces particularités apparaissent dans d'autres passages !

↳ Parce que la Parole de Dieu est cohérente et forme un corpus homogène et autosuffisant

Lv 7 : 11 à 14

« Voici la loi du sacrifice d'actions de grâces, qu'on offrira à l'Eternel. Si quelqu'un l'offre par reconnaissance, il offrira, avec le sacrifice d'actions de grâces, des gâteaux sans levain pétris à l'huile, des galettes sans levain arrosées d'huile, et des gâteaux de fleur de farine frite et pétris à l'huile. A ces gâteaux il ajoutera du pain levé pour son offrande, avec son sacrifice de reconnaissance et d'actions de grâces. On présentera par élévation à l'Eternel une portion de chaque offrande ; elle sera pour le sacrificateur qui a répandu le sang de la victime d'actions de grâces. »

Si quelqu'un a connu un miracle, une grande joie, s'il veut remercier Dieu pour quelque chose de merveilleux, il a la possibilité d'offrir individuellement, personnellement, une offrande « d'action de grâce » (shelamim) appelée toda

Mt 8 : 4

« Puis Jésus lui dit : Garde-toi d'en parler à personne ; mais va te montrer au sacrificateur, et présente l'offrande que Moïse a prescrite, afin que cela leur serve de témoignage. »

Les témoignages portaient sur le fait d'apporter des shelamim (toda et neder) pour souligner

l'enseignement des shelamim...

La fête de Shavouoth possède de nombreuses particularités qui la rendent singulière...

La plus surprenante → L'offrande publique de pain avec du levain

Lv 23 : 17

« Vous apporterez de vos demeures deux pains, pour qu'ils soient agités de côté et d'autre ; ils seront faits avec deux dixièmes de fleur de farine, et cuits avec du levain : ce sont les premices à l'Eternel. »

Le shelamim de Shavouoth est une toda au nom de tout Israël

Shavouoth est donc une fête agricole durant laquelle le peuple remercie Dieu au travers d'un sacrifice de reconnaissance et d'actions de grâces (shelamim) qui se trouve être une toda de remerciement de tout le peuple...

Sauf si ces particularités apparaissent dans d'autres passages !

Parce que la Parole de Dieu est cohérente et forme un corpus homogène et autosuffisant

Lv 7 : 11 à 14

« Voici la loi du sacrifice d'actions de grâces, qu'on offrira à l'Eternel. Si quelqu'un l'offre par reconnaissance, il offrira, avec le sacrifice d'actions de grâces, des gâteaux sans levain pétris à l'huile, des galettes sans levain arrosées d'huile, et des gâteaux de fleur de farine frite et pétris à l'huile. A ces gâteaux il ajoutera du pain levé pour son offrande, avec son sacrifice de reconnaissance et d'actions de grâces. On présentera par élévation à l'Eternel une portion de chaque offrande ; elle sera pour le sacrificateur qui a répandu le sang de la victime d'actions de grâces. »

Si quelqu'un a connu un miracle, une grande joie, s'il veut remercier Dieu pour quelque chose de merveilleux, il a la possibilité d'offrir individuellement, personnellement, une offrande « d'action de grâce » (shelamim) appelée toda

Offrande qui fait exception puisqu'il est possible d'offrir du pain levé (chametz)

Mais alors pourquoi devoir compter les jours avec précision et attention ?

Pourquoi lier cette fête au shabbath ?



La fête de Shavouoth possède de nombreuses particularités qui la rendent singulière...

Sauf si ces particularités apparaissent dans d'autres passages !

La plus évidente →

Une période de 7 semaines avec le 50^{ème} jour comme point culminant

Parce que la Parole de Dieu est cohérente et forme un corpus homogène et autosuffisant

Lv 25 : 1 à 13

« L'Eternel parla à Moïse sur la montagne de Sinaï, et dit: Parle aux enfants d'Israël, et tu leur diras : Quand vous serez entrés dans le pays que je vous donne, la terre se reposera : ce sera un shabbath en l'honneur de l'Eternel. Pendant six années tu ensemenceras ton champ, pendant six années tu tailleras ta vigne ; et tu en recueilleras le produit. Mais la septième année sera un shabbath, un temps de repos pour la terre, un shabbath en l'honneur de l'Eternel : tu n'ensemenceras point ton champ, et tu ne tailleras point ta vigne. Tu ne moissonneras point ce qui proviendra des graines tombées de ta moisson, et tu ne vendangeras point les raisins de ta vigne non taillée. Ce sera une année de repos pour la terre. Ce que produira la terre pendant son shabbath vous servira de nourriture, à toi, à ton serviteur et à ta servante, à ton mercenaire et à l'étranger qui demeurent avec toi. Tu la laisseras aux animaux qui sont dans ton pays ; tout son produit servira de nourriture. Tu compteras sept shabbaths d'années, sept fois sept années, et les jours de ces sept shabbaths d'années feront quarante-neuf ans. Le dixième jour du septième mois, tu feras retentir les sons éclatants de la trompette ; le jour de l'expiation, vous sonnerez de la trompette dans tout votre pays. Et vous sanctifierez la cinquantième année, vous publierez la liberté dans le pays pour tous ses habitants : ce sera pour vous le jubilé ; chacun de vous retournera dans sa propriété, et chacun de vous retournera dans sa famille. La cinquantième année sera pour vous le jubilé : vous ne semerez point, vous ne moissonnerez point ce que les champs produiront d'eux-mêmes, et vous ne vendangerez point la vigne non taillée. Car c'est le jubilé : vous le regarderez comme une chose sainte. Vous mangerez le produit de vos champs. Dans cette année de jubilé, chacun de vous retournera dans sa propriété. »

Une période de 7 semaines
d'années avec la 50^{ème} année
comme point culminant

Lv 23 : 15 à 22

→ Structure de $6 + 1$

6 jours + 1 shabbath

→ Structure de $7 \times 7 + 1$

7 fois 7 jours + 1 jour

Sorte de « méta-shabbath »

Schéma identique

Mais il semble
Y avoir une
grande différence !

Le contexte de
shavouoth est agricole

Shavouoth est une
fête de remerciement
encadrant le travail
de la moisson

Le Jubilé est une
restriction du
travail de la
terre agricole

Le contexte du Jubilé
est agricole

Pendant une année entière,
la 7^{ème} année, il est interdit
de travailler la terre

← Lv 25 : 4 et 5

« Mais la septième année sera un sabbat, un temps
de repos pour la terre, un sabbat en l'honneur de
l'Eternel : tu n'ensemenceras point ton champ, et tu
ne tailleras point ta vigne. Tu ne moissonneras point
ce qui proviendra des grains tombés de ta moisson,
et tu ne vendangeras point les raisins de ta vigne non
taillée : ce sera une année de repos pour la terre. »

Appelée
shemitta

D'après Dt 15 : 1, 2, 9 et 31 : 10

« Tous les sept ans, tu feras **relâche**. »

Lv 25 : 1 à 13

Structure de $6 + 1$

6 années + 1 année sabbatique

Structure de $7 \times 7 + 1$

7 fois 7 semaines d'années + 1 année

Sorte de « méta-année sabbatique »

Lv 23 : 15 à 22

→ Structure de $6 + 1$

6 jours + 1 shabbath

→ Structure de $7 \times 7 + 1$

7 fois 7 jours + 1 jour

Sorte de « méta-shabbath »

Schéma identique

Mais il semble
Y avoir une
grande différence !

Le contexte de
shavouoth est agricole

Shavouoth est une
fête de remerciement
encadrant le travail
de la moisson

Pendant une année entière,
la 7^{ème} année, il est interdit
de travailler la terre

La tentation aurait pu être grande de laisser subrepticement ou par
inadveritance tomber des grains pendant la récolte pour que, sans
travailler la terre, l'ensemencement soit préparé pour la shemitta !

La tentation aurait pu être grande de laisser subrepticement
ou par inadveritance des branches non taillées pendant la
vendange pour que, sans travailler la vigne, une récolte
minimum soit assurée pendant la shemitta !

Lv 25 : 1 à 13

Structure de $6 + 1$

6 années + 1 année sabbatique

Structure de $7 \times 7 + 1$

7 fois 7 semaines d'années + 1 année

Sorte de « méta-année sabbatique »

Le contexte du jubilé
est agricole

Le Jubilé est une
restriction du
travail de la
terre agricole

Lv 25 : 4 et 5

« Mais la septième année sera un sabbat, un temps
de repos pour la terre, un sabbat en l'honneur de
l'Eternel : tu n'ensemenceras point ton champ, et tu
ne tailleras point ta vigne. **Tu ne moissonneras point**
ce qui proviendra des grains tombés de ta moisson,
et tu ne vendangeras point les raisins de ta vigne non
taillée : ce sera une année de repos pour la terre. »

Lv 25 : 4 et 5

« Mais la septième année sera un sabbat, un temps de repos pour la terre, un sabbat en l'honneur de l'Eternel : tu n'ensemenceras point ton champ, et tu ne tailleras point ta vigne. Tu ne moissonneras point ce qui proviendra des grains tombés de ta moisson, et tu ne vendangeras point les raisins de ta vigne non taillée : ce sera une année de repos pour la terre. »

Pendant une année entière, la 7^{ème} année, il est interdit de travailler la terre → Situation très difficile à concevoir aujourd'hui ! → Comment une économie nationale peut-elle se passer du travail de la terre pendant une année ?

→ Le Jubilé n'est pas la célébration d'une économie encouragée, animée

Le Jubilé amène une économie bridée, pleine de contraintes
Le Jubilé annihile les intérêts et les plaisirs agricoles

Dt 15 : 1 et 2

« Tous les sept ans, tu feras relâche. Et voici comment s'observera le relâche. Quand on aura publié le relâche en l'honneur de l'Eternel, tout créancier qui aura fait un prêt à son prochain se relâchera de son droit, il ne pressera pas son prochain et son frère pour le paiement de sa dette. »

→ Le Jubilé oblige les remises de dettes, les restitutions de biens loués, l'affranchissement des esclaves...

→ Ces actions devant se réaliser à une date précise, à la fête des Tabernacles

Dt 31 : 10 et 11

« Moïse leur donna cet ordre : Tous les sept ans, à l'époque de l'année du relâche, à la fête des tabernacles, quand tout Israël viendra se présenter devant l'Eternel, ton Dieu, dans le lieu qu'il choisira, tu liras cette loi devant tout Israël, en leur présence. »

Remarque : Bien souvent, on oppose **libéralisme** et **socialisme** ..

Doctrine selon laquelle la liberté économique, le libre jeu de l'entreprise ne doivent pas être entravés

Doctrine d'organisation sociale qui entend faire prévaloir l'intérêt général sur les intérêts particuliers
En politique, le socialisme est une phase transitoire entre la disparition du capitalisme et l'instauration du communisme

La Parole de Dieu ne prône ni l'un ni l'autre en particulier

La Parole de Dieu prône les deux en particulier

La subsidiarité

[Voir « Vivre ensemble »](#)

Par ailleurs, le Jubilé est un frein considérable au développement capitaliste et en particulier aux trusts et aux positions économiques dominantes

Le shabbath au 7^{ème} jour

Oblige chacun à sortir du travail

- Le 6^{ème} jour au soir, quelque soit l'état d'avancement du travail, chacun doit s'arrêter...
- Le 7^{ème} jour, chacun doit mettre sa famille, son foyer, son entourage proche à l'honneur

L'année sabbatique de la 7^{ème} année

Oblige la société à sortir du travail

- A la fin de la 6^{ème} année, quelque soit l'état d'avancement d'un projet, d'un programme, tout doit s'arrêter...
- La 7^{ème} année, toute la société se retrouve unie pour prendre un temps avec l'Eternel

Ce n'est pas l'homme ou la femme qui choisit le moment de s'arrêter, le moment du repos, en fonction de son intérêt, de son intention, de sa progression...

Dt 31 : 12 et 13

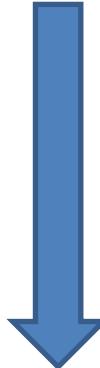
« Tu rassembleras le peuple, les hommes, les femmes, les enfants, et l'étranger qui sera dans tes portes, afin qu'ils t'entendent, et afin qu'ils apprennent à craindre l'Eternel, votre Dieu, à observer et à mettre en pratique toutes les paroles de cette loi. Et leurs enfants qui ne la connaîtront pas l'entendront, et ils apprendront à craindre l'Eternel, votre Dieu, tout le temps que vous vivrez dans le pays dont vous prendrez possession, après avoir passé le Jourdain. »

Le shabbath est indépendant de mon intérêt, de ma volonté personnelle

Mais pourquoi tous les 7 ans pour une année entière ?

Et pourquoi tous les 50 ans pour une année entière de plus ?

Mais pourquoi une année sabbatique tous les 7 ans pour une année entière ?



L'année sabbatique, la shemitta, impose à tout le pays d'obéir à une même loi

S'il s'agissait simplement d'instaurer un cycle de jachère, Dieu aurait pu déclarer qu'il fallait instaurer des cycles de 6 années de travail pour une terre avec une jachère tous les 7 ans...
Et chacun aurait géré son cycle de rotation de jachère !
Voir « Connaitre Dieu - 1 - Dieu de la nature et Dieu de l'histoire » (par ailleurs, si tel avait été le cas, nous aurions eu « 'Elohim » dans les textes et non « Yhwh », l'Eternel)

Il s'agit d'arrêter tout le pays, en même temps...

Ceci implique qu'il existe une loi universelle → Celle de l'Eternel
Ceci implique des considérations autres que personnelles, économiques et techniques
Apprend à l'individu à mettre un frein à ses désirs, ses intérêts personnels, à son existence
Même si la Parole de Dieu connaît et reconnaît l'importance de ces critères par ailleurs

Lv 23 : 15a

« Depuis le lendemain du shabbath, du jour où vous apporterez la gerbe pour être agitée de côté et d'autre... »

Dieu fait commencer Shavouoth le lendemain de shabbath...

La fête, le rituel, les offrandes... ne sont pas dépendants de la moisson, de la nature

La fête, le rituel, les offrandes... ne sont dépendants que de la loi divine

C'est la loi divine qui dicte quand commence la moisson et non l'inverse !

Les cultes païens ont des fêtes qui se basent sur les éléments naturels comme la moisson

Situation inverse à celle des cultes païens
Loi divine en correspondance avec la Création

Lv 23 : 15b et 16

« vous compterez sept semaines entières. Vous compterez cinquante jours jusqu'au lendemain du septième shabbath ; et vous ferez à l'Eternel une offrande nouvelle. »

Dieu fait se terminer Shavouoth au bout de 49 jours + 1 jour...

La fête, le rituel, les offrandes... ne sont pas dépendants de la moisson, de la nature

La fête, le rituel, les offrandes... ne sont dépendants que de la loi divine

C'est la loi divine qui dicte quand se termine la moisson et non l'inverse !

Les cultes païens ont des fêtes qui se basent sur les éléments naturels comme la moisson

Situation inverse à celle des cultes païens
Loi divine en correspondance avec la Création

Lv 23 : 15a

« Depuis le lendemain du shabbath, du jour où vous apporterez la gerbe pour être agitée de côté et d'autre... »

Dieu fait commencer Shavouoth le lendemain de shabbath...

La fête, le rituel, les offrandes... ne sont pas dépendants de la moisson, de la nature

La fête, le rituel, les offrandes... ne sont dépendants que de la loi divine

C'est la loi divine qui dicte quand commence la moisson et non l'inverse !

Les cultes païens ont des fêtes qui se basent sur les éléments naturels comme la moisson

→ Situation inverse à celle des cultes païens
Loi divine en correspondance avec la Création

Lv 23 : 15b et 16

« vous compterez sept semaines entières. Vous compterez cinquante jours jusqu'au lendemain du septième shabbath ; et vous ferez à l'Eternel une offrande nouvelle. »

Dieu fait se terminer Shavouoth au bout de 49 jours + 1 jour...

C'est la loi divine qui encadre la moisson et non l'inverse, sans pour autant que cette loi divine ne viole les lois de la nature, bien au contraire !

C'est la loi divine qui dicte quand se termine la moisson et non l'inverse !

→ Parce que l'Eternel-Dieu est le Créateur de toute la nature !

Dieu Lui-même inscrit sa Création dans le décompte avec des actions précises durant 6 jours puis le repos le 7^{ème}

Le fait qu'il y ait un décompte implique l'idée qu'il existe un système qui existe par lui-même dans lequel l'individu doit s'inscrire et non l'inverse !

Lv 23 : 15a

« Depuis le lendemain du shabbath, du jour où vous apporterez la gerbe pour être agitée de côté et d'autre... »

Dieu fait commencer Shavouoth le lendemain de shabbath...

La fête, le rituel, les offrandes... ne sont pas dépendants de la moisson, de la nature

La fête, le rituel, les offrandes... ne sont dépendants que de la loi divine

C'est la loi divine qui dicte quand commence la moisson et non l'inverse !

Les cultes païens ont des fêtes qui se basent sur les éléments naturels comme la moisson

Situation inverse à celle des cultes païens
Loi divine en correspondance avec la Création

Lv 23 : 15b et 16

« vous compterez sept semaines entières. Vous compterez cinquante jours jusqu'au lendemain du septième sabbat ; et vous ferez à l'Eternel une offrande nouvelle. »

Dieu fait se terminer Shavouoth au bout de 49 jours + 1 jour...

C'est la loi divine qui dicte quand se termine la moisson et non l'inverse !

Parce que l'Eternel-Dieu est le Créateur de toute la nature !

En comptant les jours du 'omer, l'individu inscrit le travail de la terre, le travail qui lui permettra de vivre toute l'année, dans un système directement lié à la Création avec une place au repos, à l'arrêt, tel que Dieu l'a voulu afin que tout soit « très bon »

Dieu Lui-même inscrit sa création dans le décompte avec des actions précises durant 6 jours puis le repos le 7^{ème} jour

Le fait qu'il y ait un décompte implique l'idée qu'il existe un système qui existe par lui-même dans lequel l'individu doit s'inscrire et non l'inverse !

Lv 23 : 15

« Depuis le lendemain du shabbath, du jour où vous apporterez la gerbe pour être agitée de côté et d'autre, vous compterez sept semaines entières. »

→ Lv 23 : 10

« Parle aux enfants d'Israël et tu leur diras : Quand vous serez entrés dans le pays que je vous donne, et que vous y ferez la moisson, vous apporterez au sacrificateur une gerbe, prémices de votre moisson. »

→ Lv 23 : 11

« Il agitera de côté et d'autre la gerbe devant l'Eternel, afin qu'elle soit agréée : le sacrificateur l'agitera de côté et d'autre, le lendemain du shabbath. »

→ Lv 23 : 12

« Le jour où vous agiterez la gerbe, vous offrirez en holocauste à l'Eternel un agneau d'un an sans défaut ; »

la fête des prémices

'offrande d'orge était une mémoration de la sortie d'Egypte

4 occurrences dans le Lévitique

עֹמֶר

Un 'omer de quoi ?

Mesure de produits secs de 1/10 épha
≈ 2 litres

עֹמֶר

'amar

→ Lier les gerbes
→ Traiter en esclave (au Radical Hitpael)

רָאשִׁית re'shiyth

Commencement, début, prémices

L'orge est la première céréale qui arrive à maturité

La première moisson est une moisson d'orge

→ L'offrande d'orge est une offrande brute, non travaillée

Au printemps, l'orge est déjà prête, et elle sert à la consommation des bêtes

Donc Shavouot commence le lendemain du Shabbath suivant la commémoration de la délivrance de l'esclavage du travail

Lv 23 : 15

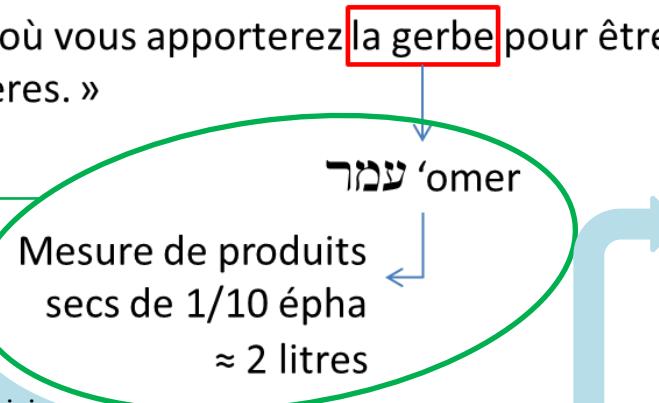
« Depuis le lendemain du shabbath, du jour où vous apporterez la gerbe pour être agitée de côté et d'autre, vous compterez sept semaines entières. »

Volume déjà rencontré
antérieurement

Ex 16 : 15 à 18

« Les enfants d'Israël regardèrent et ils se dirent l'un à l'autre : Qu'est-ce que cela ? car ils ne savaient pas ce que c'était. Moïse leur dit : C'est le pain que L'Eternel vous donne pour nourriture. Voici ce que l'Eternel a ordonné : Que chacun de vous en ramasse ce qu'il faut pour sa nourriture, un omer par tête, suivant le nombre de vos personnes ; chacun en prendra pour ceux qui sont dans sa tente. Les Israélites firent ainsi ; et ils en ramassèrent les uns plus, les autres moins. On mesurait ensuite avec l'omer ; celui qui avait ramassé plus n'avait rien de trop, et celui qui avait ramassé moins n'en manquait pas. Chacun ramassait ce qu'il fallait pour sa nourriture. »

On ne peut pas penser à Shavouoth sans se rappeler de la manne dans le désert



Dieu a nourri le peuple entier, avec fidélité, chaque jour

Ex 16 : 21 à 23

« Tous les matins, chacun ramassait ce qu'il fallait pour sa nourriture ; et quand venait la chaleur du soleil, cela fondait. Le sixième jour, ils ramassèrent une quantité double de nourriture, deux omers pour chacun. Tous les principaux de l'assemblée vinrent le rapporter à Moïse. Et Moïse leur dit : C'est ce que l'Eternel a ordonné. Demain est le jour du repos, le shabbath consacré à l'Eternel ; faites cuire ce que vous avez à faire cuire, faites bouillir ce que vous avez à faire bouillir, et mettez en réserve jusqu'au matin tout ce qui restera. »

Première fois que Dieu enseigne le peuple sur le shabbath

Le lien est très fort avec Shavouoth et la shemitta !

Il s'agit aussi de nourriture pour sa subsistance, pour vivre...

Il s'agit de ne pas travailler le jour du shabbath

↓
(avec Dieu qui pourvoit avec deux fois plus la veille)

Mais encore, pourquoi terminer les règles de la fête de Shavouoth par des règles sociales ?

Lv 23 : 22 → Résumé de Lv 19 : 19 et 20

« Quand vous ferez la moisson dans votre pays, tu laisseras un coin de ton champ sans le moissonner, et tu ne ramasseras pas ce qui reste à glaner. Tu abandonneras cela au pauvre et à l'étranger. Je suis l'Eternel, votre Dieu. »

En réalité, il y a deux types de contrainte vis-à-vis du travail de la terre et du travail de subsistance en général

L'action est hors du champ temporel de la fête de Shavouoth !

- Il y a un shabbath temporel ↓
C'est Dieu qui détermine les temps et les moments et non mes besoins ou mes désirs ou mes nécessités
- Il y a un shabbath de l'action ↓
Ne pas ramasser les coins de son champ lors de la moisson est une restriction de l'action

Cet interdit vient du fait que je ne dois pas prendre ce qui appartient à quelqu'un d'autre

Mais cet interdit n'est pas une interdiction absolue, indépendante !
L'autre étant le pauvre, l'indigent, l'étranger, l'orphelin...

En réalité, la règle de Lv 19 : 19 et 20 est une règle de shabbath permanent, hors du temps

Raison pour laquelle elle est placée dans le contexte précis de l'explicitation de ce qu'est concrètement le shabbath, en Lv 23

A chaque instant, je retiens ma main de m'approprier le tout, je retiens mon désir d'avoir tout le fruit de ce que Dieu a fait fructifier !

Le début et la fin de la moisson sont temporisés non par la floraison, non par la maturité mais par les dates données par Dieu

Remarque

Lv 19 : 19 et 20

« Quand vous ferez la moisson dans votre pays, tu laisseras un coin de ton champ sans le moissonner, et tu ne ramasseras pas ce qui reste à glaner. Tu ne cueilleras pas non plus les grappes restées dans ta vigne, et tu ne ramasseras pas les grains qui en seront tombés. Tu abandonneras cela au pauvre et à l'étranger. Je suis l'Eternel, votre Dieu. »

Il est clairement énoncé que je ne moissonne pas pour ensuite le donner !

Il est clairement énoncé que je ne donne rien au pauvre, à l'indigent, à l'étranger, à l'orphelin...

Il est clair qu'une partie de ce que j'ai obtenu appartient déjà au pauvre, à l'indigent, à l'étranger, à l'orphelin...

Il est clair que c'est au pauvre, à l'indigent, à l'étranger, à l'orphelin de venir et de travailler pour récolter ce qui est à lui (en fonction de ses capacités et de ses moyens bien entendu)

Texte inclus dans un contexte de la propriété et du vol

Shavouoth → Elément essentiel de la vie sur Terre

- Il permet de partager la joie du travail fait avec les siens
- Il amène à se restreindre, à mettre un frein à son désir charnel d'avoir toujours plus

Désir qui donne l'impression qu'avoir permet de devenir maître de la terre alors qu'en réalité la poursuite de l'acquisition rend esclave de la terre...

Cette compréhension de Shavouoth par une lecture « pshat » permet de faire entrer cette fête dans la dimension de son lien avec la Pâque et avec le don de la Torah 50 jours plus tard

Miracle prophétique de l'œuvre de Christ

Miracle prophétique de la venue d'un autre pédagogue conduisant son peuple à la Pentecôte, l'Esprit-Saint

תּוֹרָה → Notice d'emploi

- Livre, écrit
- Action de faire voir, de rendre visible, de faire connaître

Col 3 : 17

« Et quoi que vous fassiez, en parole ou en œuvre,
faites tout au nom du Seigneur Jésus, en rendant
par lui des actions de grâces à Dieu le Père. »

A suivre ...